

Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

20 juillet 2021



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Point sur la situation sanitaire dans le département



Point de situation épidémiologique

Incidence

(nouveaux cas pendant
une semaine)

Evolution du taux d'incidence :

2021

2020

Semaine 46 : 357 pour 100 000 habitants
Semaine 47 : 177 pour 100 000 habitants
Semaine 48 : 141 pour 100 000 habitants
Semaine 49 : 135 pour 100 000 habitants
Semaine 50 : 153 pour 100 000 habitants
Semaine 51 : 191 pour 100 000 habitants
Semaine 52 : 169 pour 100 000 habitants
Semaine 53 : 181 pour 100 000 habitants

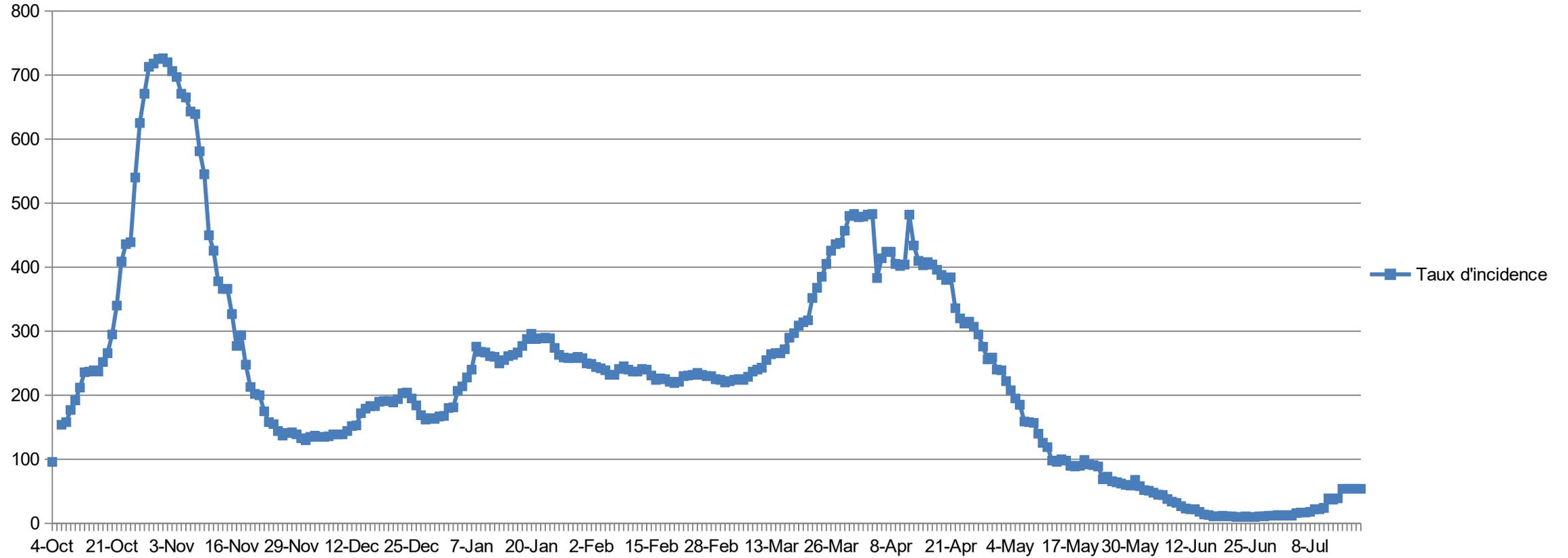
Passage en
vigilance renforcée

Réouverture
progressive

> Seuil d'alerte de 50
pour 100 000 hab

Semaine 4 : 258 pour 100 000 habitants
Semaine 5 : 232 pour 100 000 habitants
Semaine 6 : 240 pour 100 000 habitants
Semaine 7 : 221 pour 100 000 habitants
Semaine 8 : 230 pour 100 000 habitants
Semaine 9 : 221 pour 100 000 habitants
Semaine 10 : 266 pour 100 000 habitants
Semaine 11 : 317 pour 100 000 habitants
Semaine 12 : 436 pour 100 000 habitants
Semaine 13 : 483 pour 100 000 habitants
Semaine 14 : 404 pour 100 000 habitants
Semaine 15 : 397 pour 100 000 habitants
Semaine 16 : 364 pour 100 000 habitants
Semaine 17 : 275 pour 100 000 habitants
Semaine 18 : 178 pour 100 000 habitants
Semaine 19 : 98 pour 100 000 habitants
Semaine 20 : 89 pour 100 000 habitants
Semaine 21 : 59 pour 100 000 habitants
Semaine 22 : 44 pour 100 000 habitants
Semaine 23 : 22 pour 100 000 habitants
Semaine 24 : 11 pour 100 000 habitants
Semaine 25 : 11 pour 100 000 habitants
Semaine 26 : 11 pour 100 000 habitants
Semaine 27 : 24 pour 100 000 habitants
**Semaine 28 : 54 pour 100 000 habitants (en
cours de consolidation)**

Taux d'incidence COVID-19 par semaine glissante (Semaine 28)



Point de situation épidémiologique (Semaine 28)

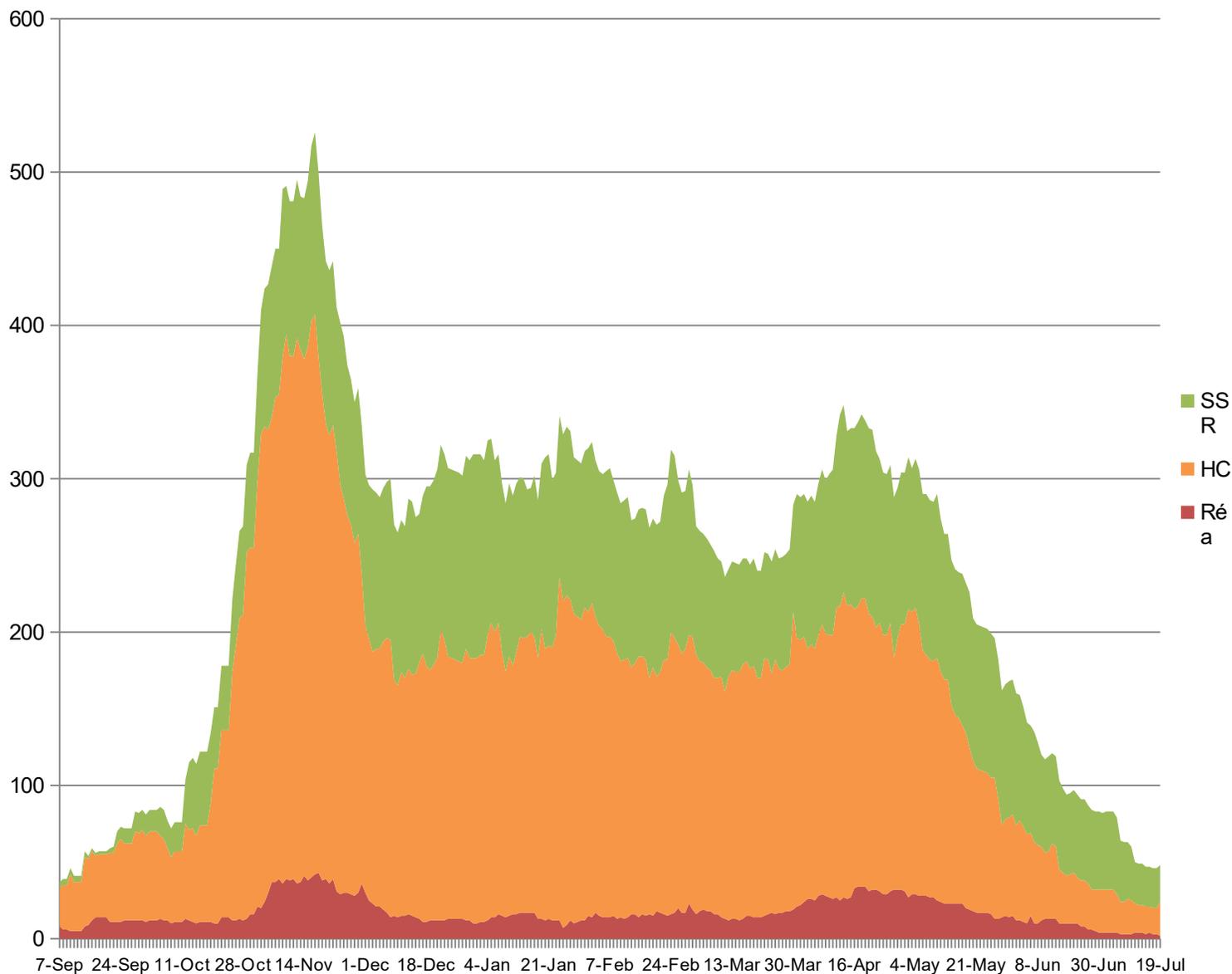
*Données arrêtées sur les extractions réalisées
le 19/07 à 14h10*

Rappel : Le **pic** du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le **17 novembre**, avec **526 personnes hospitalisées**.

Aujourd'hui 48 personnes sont hospitalisées dont :

- 2 en réanimation et soins intensifs
- 22 en hospitalisation conventionnelle
- 24 en soins de suite et réadaptation.

Tous Patients hospitalisés (Réa, SI, SC, HC, Urgences, SSR, USLD)



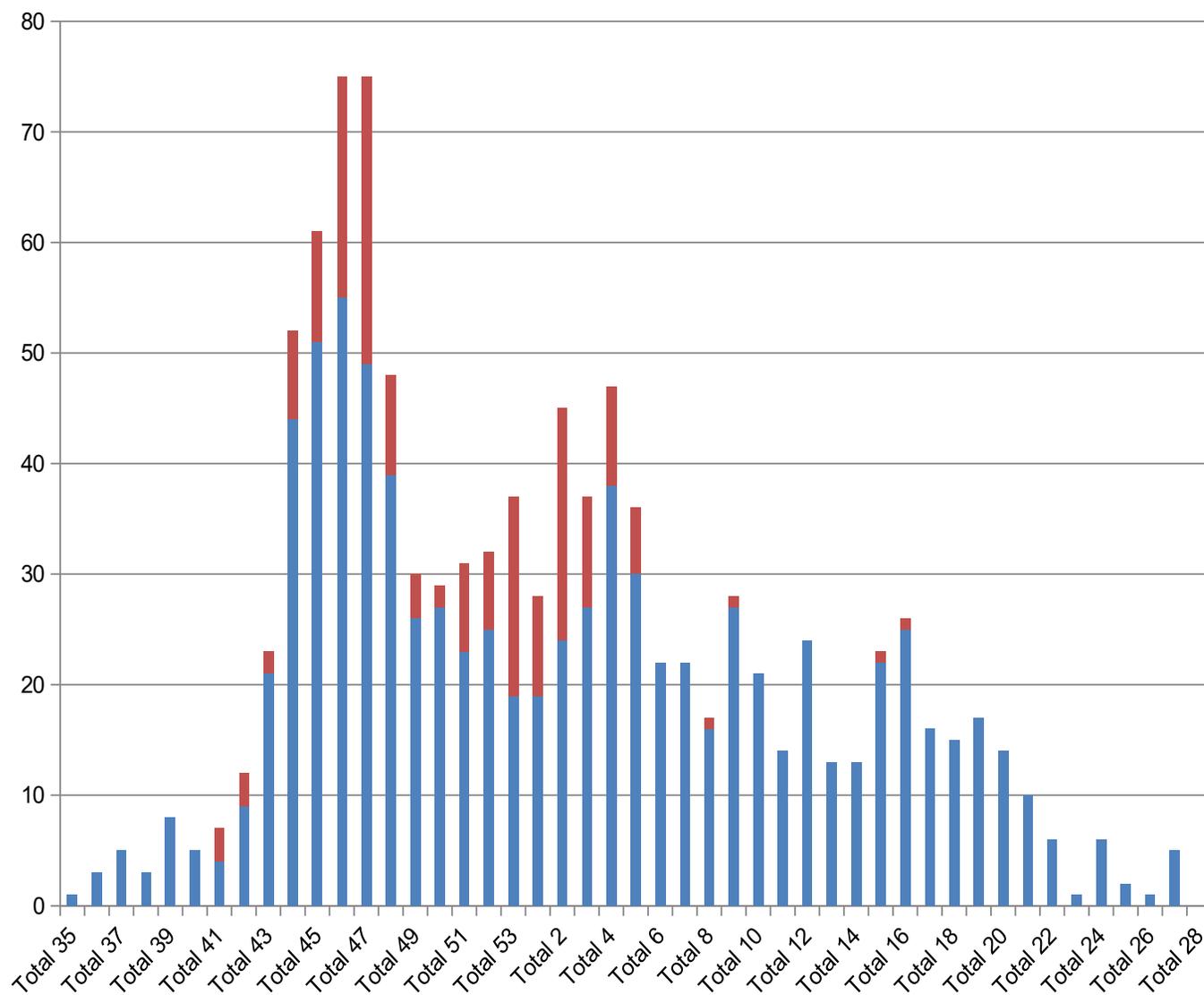
Point de situation épidémiologique (S28)

*Données arrêtées sur les extractions
réalisées le 19/07 à 14h10.*

1 090 décès en tout depuis
le début de l'épidémie :

- **905 décès au total à l'hôpital**, dont 0 la semaine 28;
- **185 en EHPAD**, (données S28 en cours de consolidation)

Nombre de décès Covid par semaine en Vaucluse en EHPAD et à l'hôpital

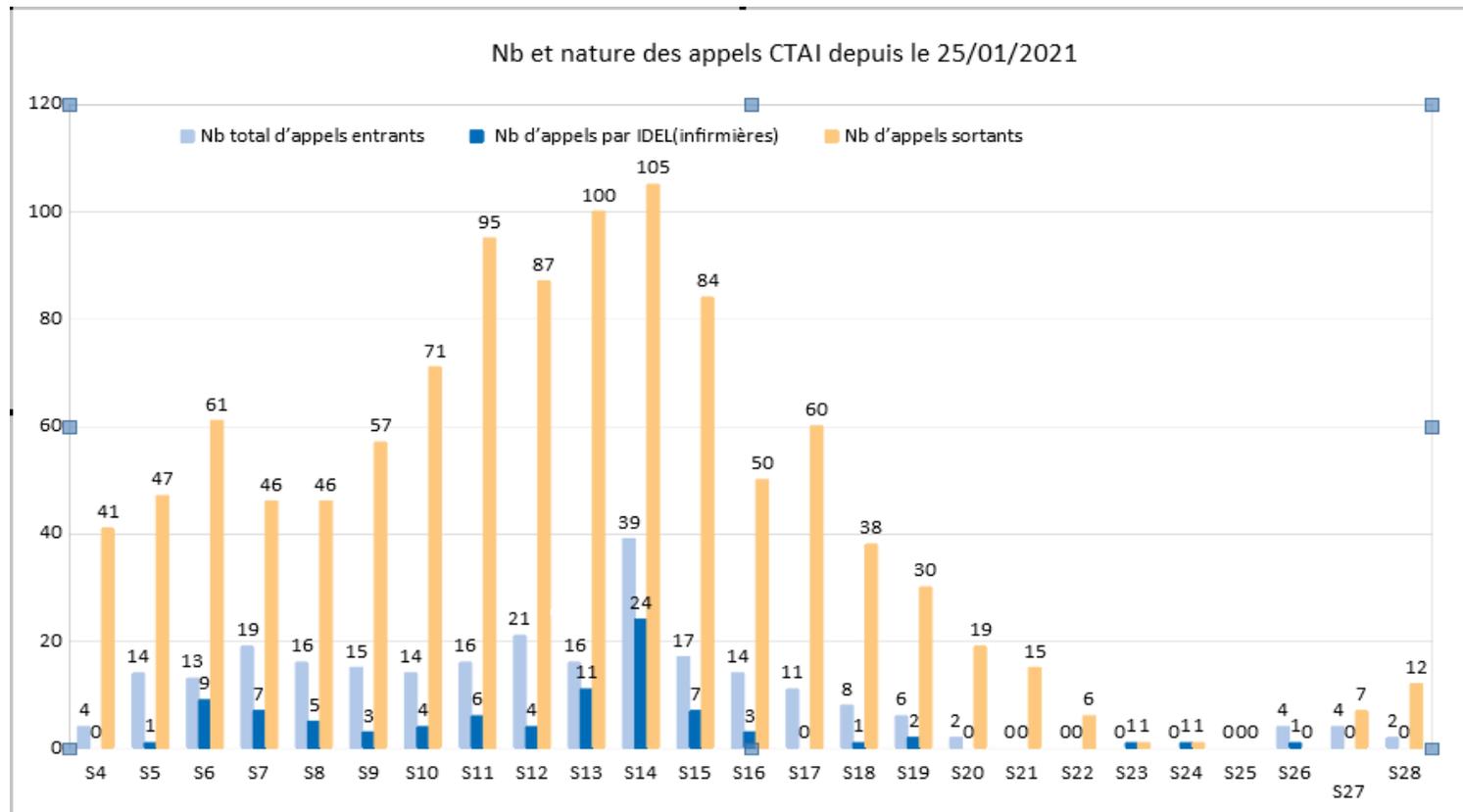


Activité de la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI)

L'isolement des personnes positives et de leurs cas contacts est au cœur de la stratégie « *Tester - Alerter- Protéger* » .

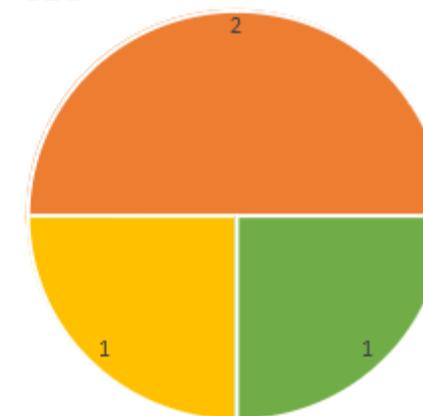
L'accompagnement social, matériel et psychologique des personnes dans l'isolement est assuré, dans chaque département, par une cellule territoriale d'appui à l'isolement.

Dans le Vaucluse, cette plate-forme est déléguée à l'association « *Entraide Pierre Valdo* » .



S28

- portage de repas
- portage de courses
- portage de médicaments
- aide à domicile
- soutien psychologique
- demande d'isolement



■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4 ■ 5 ■ 6 ■ 7



Comité départemental de suivi
de la situation sanitaire
19 & 20 juillet 2021

VACCINATION



ÉTAT DES LIEUX

(Données GEODES arrêtées
le 20/07/2021)

DÉPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Depuis le déploiement de la campagne vaccinale :

- **287 456 personnes** ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 52,2 % de la population (55,9 % au niveau national).
- **280 957 adultes** ont reçu au moins une dose de vaccin dans le département, soit près de 63,7 % de la population adulte.
- 230 253 personnes ont reçu deux doses de vaccin, soit 41,0 % de la population (43,6 % au niveau national).

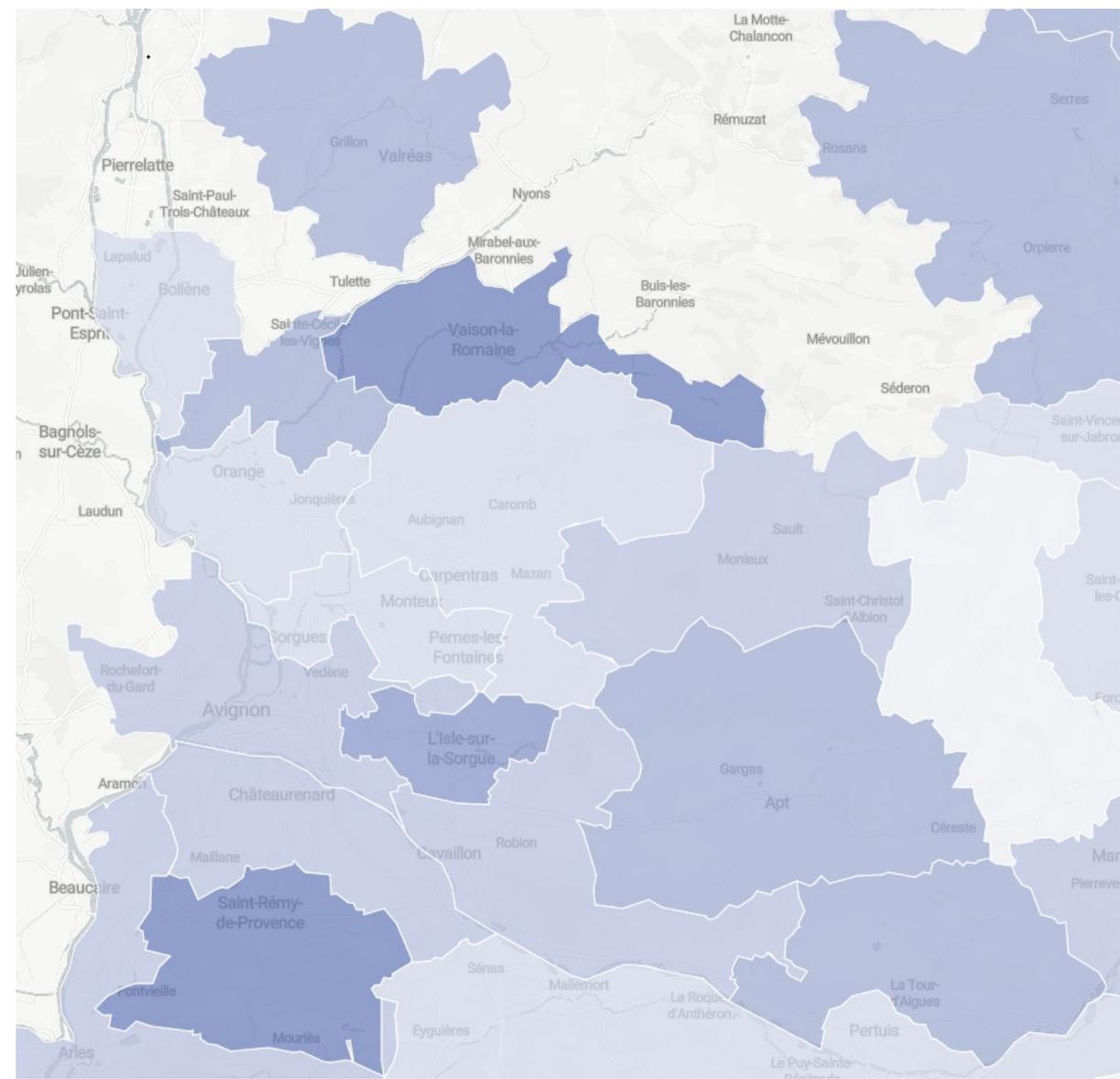
Taux de vaccination par EPCI

(Données Amélie actualisée le 4 juillet 2021)

Comité Départemental de Suivi de la Situation Sanitaire
19 & 20 juillet 2021

Légende
Taux de vaccination terminée (%)

- 38,3 - 40,4
- 40,4 - 42,5
- 42,5 - 44,6
- 44,6 - 46,6
- 46,6 - 48,7
- 48,7 - 50,8
- Aucune valeur



Centres de vaccination Covid-19 en Vaucluse

uniquement sur rendez-vous Au 12/07/21

DÉPLOIEMENT DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Centre de vaccination de Bollène
Salle Georges Brassens
2483, Avenue Jean Moulin
Le lundi : 14h -17h
Du mardi au vendredi : 9h-12h
04 65 79 65 79 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CH Louis Giorgi d'Orange
Avenue de Lavoisier
Du lundi au vendredi : 13h-18h
04 90 11 23 23 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination de Courthézon
Salle polyvalente
372 Boulevard Jean Vilar
du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-18h
04 90 70 72 06 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination de Sorgues (MSP)
Salle René Varoqui, Chemin de Lucette
du lundi au vendredi : 9h-13h
04 23 10 06 90 / [Prendre rendez-vous ici](#)

SOS Médecins - Le Pontet
1, rue de la rose des vents
Du lundi au samedi : 9h-12h / 14h-18h
07 77 45 37 92 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CH d'Avignon
305, rue Raoul Follereau
Du lundi au samedi : 9h-17h
04 32 75 96 90 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CPTS Grand Avignon
Château de la Barbière
8, Avenue du Roi Soleil
Mardi, mercredi, jeudi, samedi : 9h-17h
vendredi : 9h-13h
lundi fermé
08 00 73 00 87 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre de vaccination à vocation départementale / Avignon
Salle polyvalente de Montfavet
246 rue Félicien Florent
Lundi au dimanche de 8h30 à 20h
[Prise de rendez-vous uniquement en ligne](#)

Centre de vaccination Valréas
Espace Jean Duffard
43 cours Victor Hugo
Du mercredi au samedi : 8h-12h
04 90 35 30 31
[Prendre rendez-vous ici](#)

Maison des associations de Vaison
Quai de Verdun
Mardi et jeudi : 9h-13h / 14h - 18h
Mercredi et vendredi : 9h - 13h
04 90 28 77 39
[Prendre rendez-vous ici](#)

Espace Auzon Carpentras
CPTS Synapse Comtat Venaissin
68 Rue Joseph Cugnot
Du lundi au samedi : 9h-17h
04 23 10 03 38 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre municipal de vaccination
Salle des fêtes d'Entraigues-sur-la-Sorgue
35, rue du 8 mai 1945
Du lundi au samedi : 9h-13h
[Prendre rendez-vous ici](#)

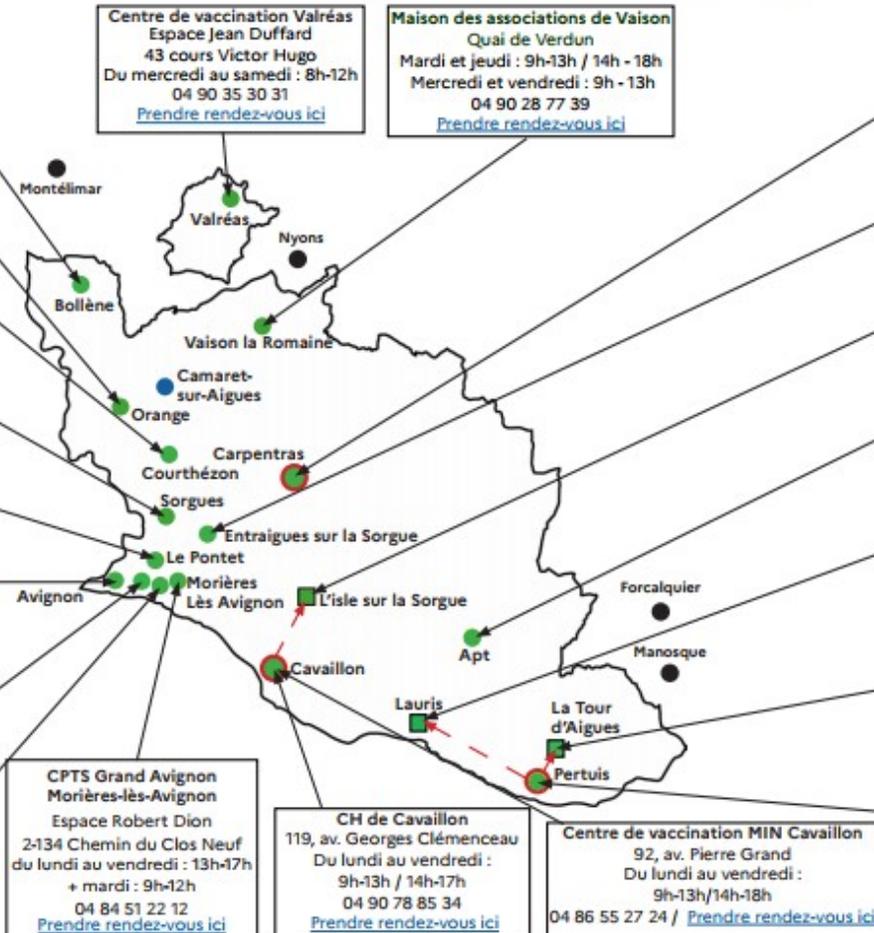
CH de L'isle sur la Sorgue
Place des frères Brun
Du lundi au vendredi 8h-13h / 14h-18h
04 90 38 96 53 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Centre Hospitalier d'Apt
225, avenue de Marseille
Du lundi au vendredi : 13h-18h
04 90 04 34 01 / [Prendre rendez-vous ici](#)

CPTS Santé Lub / Lauris
Foyer rural, rue de la mairie
Du lundi au vendredi :
10h-12h / 13h-15h
Le samedi : 10h-12h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

MSP Les glycines La Tour d'Aigues
CPTS Santé Lub
Salle polyvalente du Pays d'Aigues
Le lundi : 14h-18h
Du mardi au vendredi : 9h-17h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)

Maison de la culture et des associations de Pertuis / CPTS Santé Lub
167, rue Résini
Du lundi au vendredi : 10h-12h / 14h-18h
Le samedi : 10h-12h
09 72 50 27 00 / [Prendre rendez-vous ici](#)



● Centres ouverts
● Centres dont l'ouverture est à l'étude
○ Centres de référence
□ Centres annexes

DÉPISTAGE

Apparition du Variant Delta dans le département

- Plusieurs dépistages positifs présentant des mutations d'intérêt sont en cours de séquençage et présentent un risque de variant delta.
- Pour tout patient positif : **Criblage du prélèvement par le laboratoire**
- 63,2 % des tests avec la mutation L452R en Vaucluse (58,8 % au niveau national)

ACCÉLÉRATION DE LA CAMPAGNE VACCINALE

Apparition du Variant Delta
dans le département

- La seconde dose en vaccins Pfizer ou Moderna peut être réalisée, pendant la période estivale selon un intervalle allant de 21 à 49 jours après la première dose (DGS-URGENT N°2021_43)
- 6499 mineurs ont reçu au moins une dose de vaccin depuis le déploiement de la campagne vaccinale
- **RAPPEL** : ouverture d'un centre de vaccination éphémère au 40 Bd Limbert à Avignon (locaux de la formation continue de l'université d' Avignon) : **dispositif avec et sans rdv de 10 à 20h 7/7jour.**

DÉPISTAGE

Apparition du Variant Delta dans le département

- Distribution à venir d'autotests :
- Cibles :
- Collectivités territoriales (agents et usagers)
- Organismes d'événements d'ampleur (sportifs, récréatifs ou culturels)
- Chambres consulaires
- Accueils collectifs de mineurs
- Usagers des lieux d'hébergement collectif (hôtels, campings, EHPAD ...)
- Manœuvre logistique en cours d'élaboration : appui des sous-préfectures de département pour mise à disposition des stocks d'autotests à distribuer dans leur arrondissement.

ACTUALITÉS

Décret du 16 juillet 2021 modifiant le décret du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

Nouvelle cartographie :

- la Tunisie, Cuba, le Mozambique ainsi que l'Indonésie sont considérés comme des pays rouge : il est fortement recommandé de ne pas voyager dans ces pays sauf motif impérieux, les voyageurs de ces pays devront justifier un motif impérieux, présenter un test au départ et à l'arrivée, et observer une quarantaine contrôlée de 10j en France ;
- Le Royaume-Uni est classé en pays orange : un motif impérieux est demandé pour les non-vaccinés ainsi qu'un test au départ de moins de 24h (contre 48h aujourd'hui) ;
- L'Espagne, le Portugal, Chypre, les Pays-Bas et la Grèce restent en vert mais sont placés en vigilance renforcée : un test PCR négatif de moins de 24h est demandé au départ de ces pays pour les personnes non-vaccinées.

Pour les personnes vaccinées :

Les contraintes sont levées pour les personnes ayant un schéma vaccinale complet : le motif impérieux n'est plus obligatoire pour se rendre dans des pays rouges ou oranges. Toutefois, il reste recommandé d'éviter tout voyage en provenance ou à destination des pays rouges en raison de la situation sanitaire particulièrement dégradée de ces pays.

Enfin le **schéma vaccinal** est désormais considéré complet après la **deuxième injection de Pfizer ou Astrazeneca et une période de 7 jours**, contre 14 jours précédemment. Pour le vaccin monodose Janssen, le schéma vaccinal est complet après une période de 28 jours.

Annonces du Président de la République – 12 juillet 2021



21 JUILLET

Pass sanitaire élargi

A tous les lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes.



DÉBUT AOÛT

Pass sanitaire élargi

Aux cafés, restaurants, centres commerciaux, hôpitaux, maison de retraite, établissements médico-sociaux, ainsi qu'aux voyages en avions, en trains et en cars pour les trajets de longue distance.



SEPTEMBRE

**Nouvelle campagne de vaccination
pour une 3^e dose***



RENTÉE SCOLAIRE

**Campagne de vaccination dans
les collèges et les lycées**



D'ICI AU 15 SEPTEMBRE

**Vaccin obligatoire pour tous ceux
au contact des personnes fragiles**

Tous les personnes soignants ou non-soignants des hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, établissements pour personnes en situation de handicap.

Tous les professionnels ou bénévoles qui travaillent au contact des personnes âgées ou fragiles, y compris à domicile.

**À PARTIR DU 15 SEPTEMBRE : DES CONTRÔLES SERONT OPÉRÉS
ET DES SANCTIONS PRISES**



DÈS L'AUTOMNE

**Les tests PCR sont rendus
payants sauf prescription médicale**

* Personnes vaccinées au début de l'année.

Annonces du Président de la République – 12 juillet 2021

Extension du passe-sanitaire

1ère étape 21 juillet 2021

2ème étape Courant août

Où ?

Lieux culturels de + 50 personnes :

- Théâtres
- Cinémas
- Piscines
- Parcs d'attraction
- Salles de sport
- Salles de jeux
- Discothèques et bars dansants

Tout rassemblement de +1000 personnes en intérieur ou extérieur

Qui ? **Les clients de +17 ans**

Les cafés et restaurants (loi en cours)

Les centres commerciaux de +20 000 m2

Les hôpitaux, maison de retraite et établissements médico-sociaux

Les transports de longue distance (loi en cours)

- Trains
- Bus
- Avion

Pour tenir compte de la situation spécifique de certaines catégories de personnes, l'obligation du passe-sanitaire est **repoussée au 30 août** pour :

- les **jeunes de 12 à 17 ans** ;
- Les **salariés des lieux et établissements recevant du public**

Annonces du Président de la République – 12 juillet 2021

Extension du passe-sanitaire (décret n°2021-955 du 19/07/2021)

« II. - Les documents mentionnés au I doivent être présentés pour l'accès aux établissements, lieux et événements suivants, lorsqu'ils accueillent un nombre de visiteurs, spectateurs, clients ou passagers au moins égal à 50 personnes :

« 1° Les établissements relevant des catégories mentionnées par le règlement pris en application de l'[article R. 123-12 du code de la construction et de l'habitation](#) figurant ci-après, pour les **activités culturelles, sportives, ludiques ou festives et les foires ou salons professionnels qu'ils accueillent** :

« a) Les **salles d'auditions, de conférences, de projection, de réunions, de spectacles ou à usages multiples, relevant du type L** ;

« b) Les **chapiteaux, tentes et structures, relevant du type CTS** ;

« c) Les établissements mentionnés au 10° de l'article 34 et au 6° de l'article 35, relevant du **type R, lorsqu'ils accueillent des spectateurs extérieurs** ;

« d) Les **salles de jeux et salles de danse, relevant du type P, ainsi que les établissements mentionnés au 1° de l'article 40 pour les activités de danse** qu'ils sont légalement autorisés à proposer ;

« e) Les établissements à vocation commerciale destinés à des **expositions, des foires-expositions ou des salons** ayant un caractère temporaire, relevant du type T ;

« f) Les **établissements de plein air**, relevant du type PA ;

« g) Les **établissements sportifs couverts**, relevant du type X ;

« h) Les **établissements de culte, relevant du type V, pour les événements mentionnés au V de l'article 47** ;

« i) Les **musées et salles destinées à recevoir des expositions à vocation culturelle ayant un caractère temporaire, relevant du type Y**, sauf pour les personnes accédant à ces établissements pour des motifs professionnels ou à des fins de recherche ;

« j) Les **bibliothèques et centres de documentation relevant du type S**, à l'exception, d'une part, des bibliothèques universitaires et des bibliothèques spécialisées et, sauf pour les expositions ou événements culturels qu'elles accueillent, de la Bibliothèque nationale de France et de la Bibliothèque publique d'information et, d'autre part, des personnes accédant à ces établissements pour des motifs professionnels ou à des fins de recherche ;

« 2° **Les événements culturels, sportifs, ludiques ou festifs organisés dans l'espace public ou dans un lieu ouvert au public et susceptibles de donner lieu à un contrôle de l'accès des personnes (...)** ;

« Le seuil de 50 personnes mentionné au premier alinéa du présent II est déterminé en fonction du nombre de personnes dont l'accueil est prévu par l'exploitant de l'établissement ou du lieu ou par l'organisateur de l'événement, en fonction des règles qui leur sont applicables et des limitations prévues par le présent décret.

« Le présent article s'applique aux participants aux compétitions et manifestations sportives soumises à une procédure d'autorisation ou de déclaration et qui ne sont pas organisées au bénéfice des sportifs professionnels ou de haut niveau, lorsque le nombre de participants est au moins égal à 50 sportifs par épreuve.

« III. - Les documents mentionnés au I doivent être présentés pour l'accès aux **fêtes foraines comptant plus de 30 stands ou attractions**.

« IV. - Les obligations de port du masque prévues au présent décret ne sont pas applicables aux personnes ayant accédé aux établissements, lieux et événements dans les conditions prévues au présent article. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire par le préfet de département lorsque les circonstances locales le justifient, ainsi que par l'exploitant ou l'organisateur.

Le passe sanitaire



Il est en vigueur depuis le 9 juin et s'applique :

- aux grands événements accueillant plus de 1 000 personnes
- aux bals dansants accueillant plus de 50 personnes

Depuis le 9 juin, l'une des trois preuves suivantes constituant le passe sanitaire est demandée pour assister à des événements en extérieur réunissant plus de 1 000 personnes :

- vaccination (schéma complet) ;
- test négatif de moins de 48h ;
- test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19.

Toutes les réponses à vos questions sur le site du gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions>

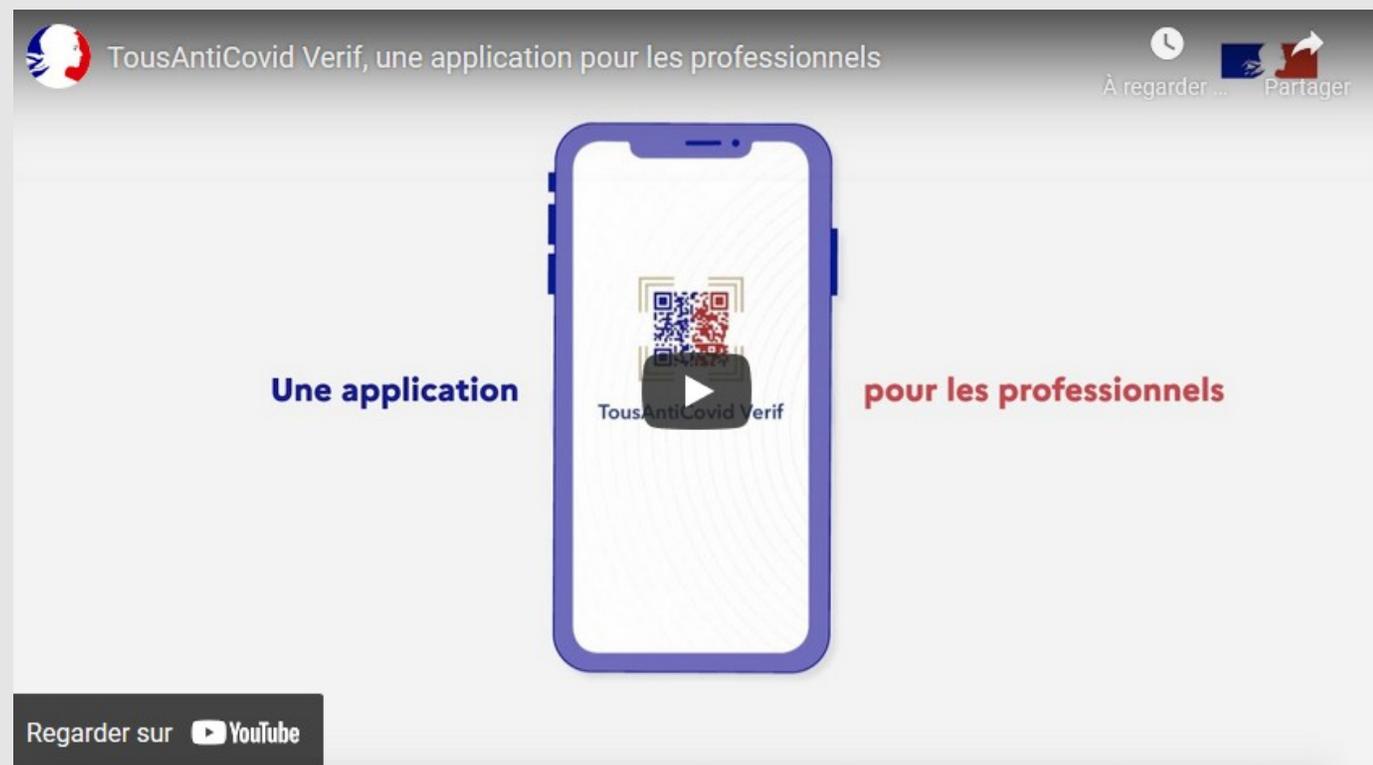
TousAntiCovid Verif



TousAntiCovid Verif

L'outil à destination des professionnels pour vérifier les preuves sanitaires rapidement

Tuto vidéo de l'installation :
<https://www.youtube.com/watch?v=POZA8ApNif8>



Annonces du Président de la République – 12 juillet 2021

- **Fin de la gratuité des tests PCR à l'automne**

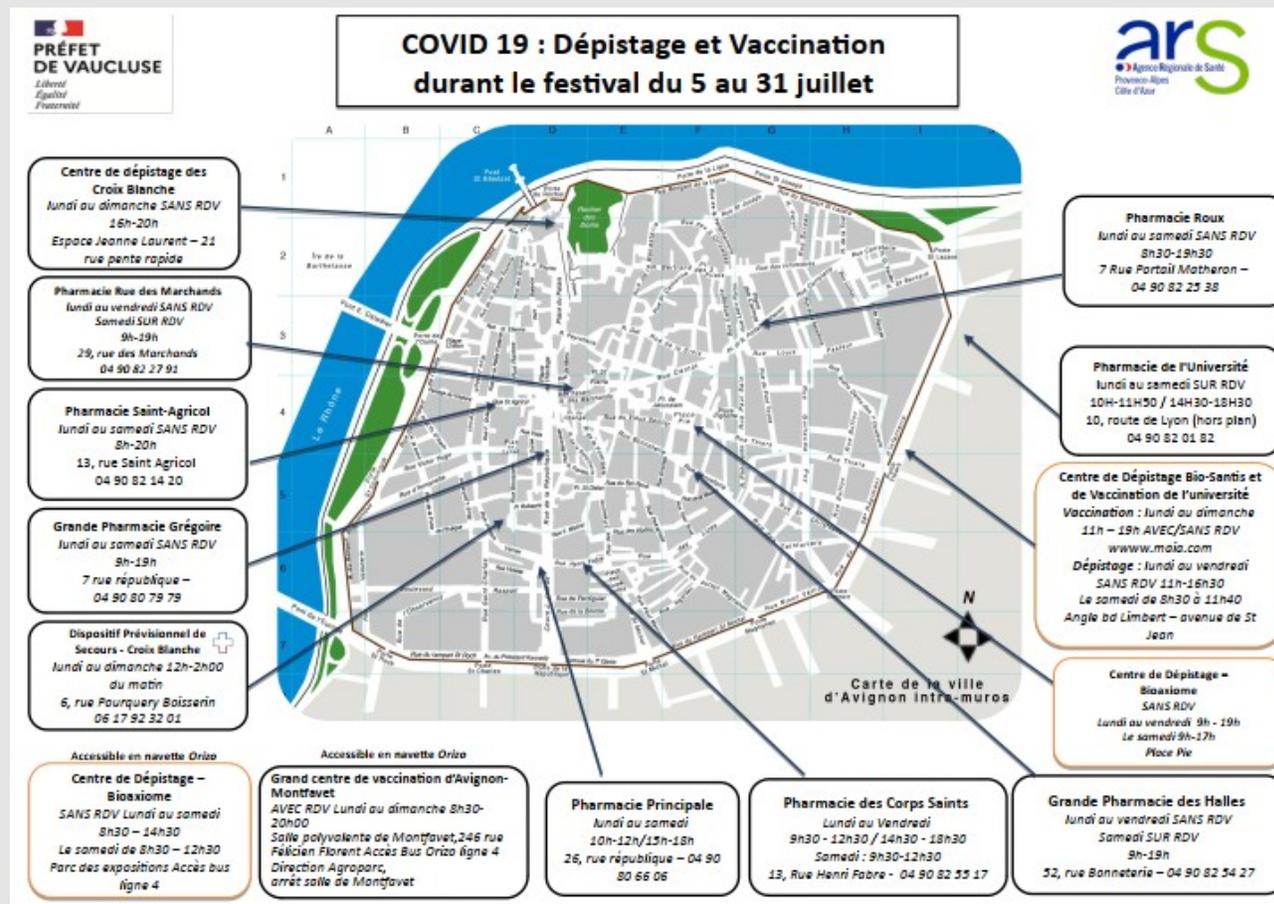
Les tests PCR deviendront payants à l'automne, sauf prescription médicale, « afin d'encourager la vaccination plutôt que la multiplication des tests ». La date précise de la mise en place de cette mesure n'a, cependant, pas été communiquée.

- **Une troisième dose dès le mois de septembre**

Pour éviter une baisse du taux d'anticorps chez certains, une campagne de rappel vaccinal à compter de début septembre sera également mise en place pour les personnes vaccinées depuis janvier et février.

Festivals d'Avignon

Augmentation des capacités de dépistage et de vaccination en Avignon



Le port du masque obligatoire dans Avignon de 12h à 2h à compter du 5 juillet jusqu'au 31 juillet

Protocole pour les manifestations artistiques et culturelles

Désignation d'un référent / ambassadeur anti-Covid pour les événements de plus de 1000 personnes.

la sensibilisation aux recommandations sanitaires (gestes barrières, délivrance de message de santé publique, importance de l'isolement et du contact-tracing) ;

la mise en œuvre des protocoles sanitaires en vigueur selon son secteur d'activité avec pour objectif d'en favoriser la bonne observance par tous;

la communication en matière de santé publique relative au COVID-19 et notamment sur la stratégie "Tester-Alerter-Protéger";

l'accompagnement de cas positifs et de sujets contacts dans le suivi de la conduite à tenir en fonction d'une situation donnée ;

l'orientation vers les ressources **nationales** et locales adaptées aux situations rencontrées.

Ces ambassadeurs devront suivre un **module de formation e-learning** disponible sur la plateforme : <http://www.tap-ehesp.fr/>. Sa validation sous forme de réussite à un quizz donnera lieu à un certificat de suivi par l'EHESP. En complément, une formation en présentiel d'une journée ou demi-journée pourra être proposée par l'ARS.

Lancement concours #JeunesVaccinés dans le Vaucluse

Du 12 juillet au 8 août

Concours Instagram pour faire la promotion de la vaccination des 12-30 ans



Règlement : pour les personnes de 13 à 30 ans résidant dans le Vaucluse, poster une photos ou vidéos de promotion de la vaccination avec le « #JeunesVaccinés ».

Lots pour les personnes ayant le plus de *like* :

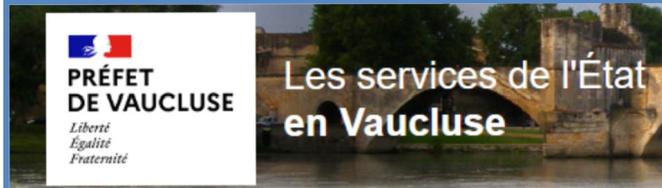
- Deux places pour le concert de David Ghetta à Orange le 14 août 2021 ;
- Une journée d'immersion à la base aérienne 115 d'Orange avec de nombreuses activités.

Réglementation et protocoles sanitaires

L'ensemble des mesures nationales, des mesures départementales ainsi que des protocoles sanitaires sont disponibles sur le site internet des services de l'État en Vaucluse.

Les documents sont actualisés et complétés «au fil de l'eau».

<http://www.vaucluse.gouv.fr/covid19-mesures-et-protocoles-sanitaires-a13790.html>



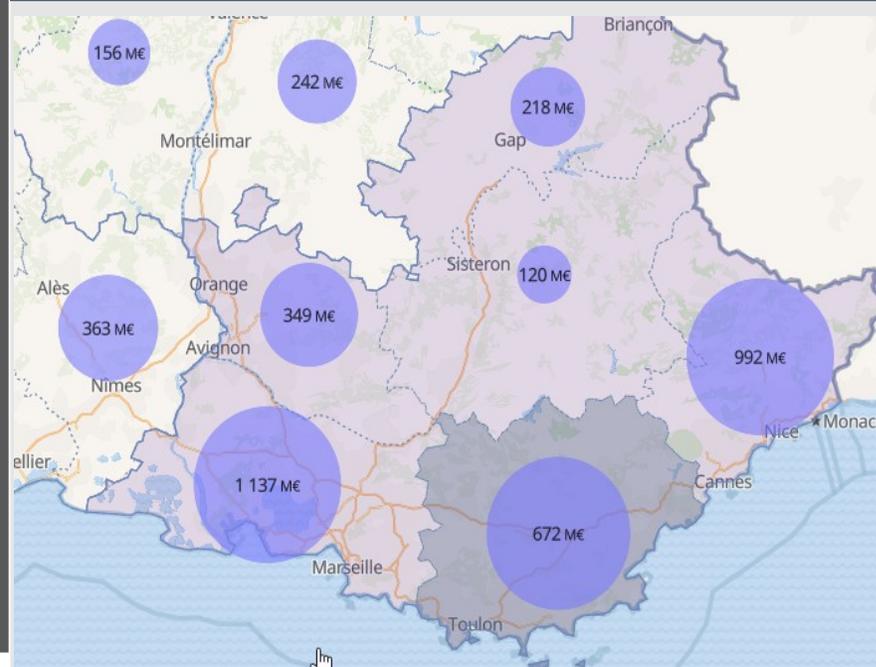
MESURES DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE



Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de soutien à l'économie

Fonds de solidarité

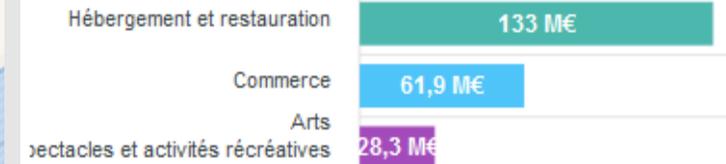


montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
3 488,09 M€	1 069 887	210 778

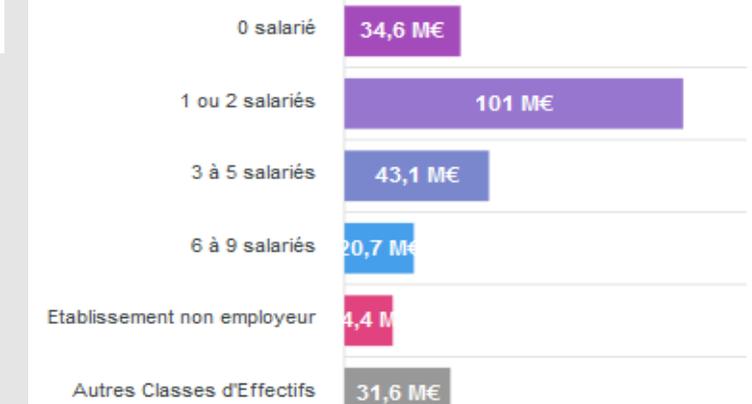
FDS PACA

FDS VAUCLUSE

montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
349,07 M€	113 535	23 303



ventilées par classes d'effectifs (en M€) (uniquement entreprises affiliées au régime général)



Allègement des mesures de confinement

Les Mesures de soutien à l'économie

Reports d'échéances fiscales en Vaucluse

Données actualisées au 19/07/2021

Montant : 10,17 M€ nombre 826 aides

Top 3 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 3,6 M€	60 % du total
Construction	: 1,4 M€	
Hébergement / Restauration	: 1,1 M€	

Prêts garantis par l'Etat – PGE en Vaucluse

Données actualisées au 19/07/2021

Montant : 1 049,82 M€ nombre : 7 955 aides

PGE ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 291,9 M€
Construction	: 96,5 M€
Hébergement / Restauration	: 87,1 M€

Synthèse des aides ou prêts versés en M€	FDS		PGE		Reports échéances fiscales		Aides artisans commerçants		Ensemble des aides	
	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total
Hébergement restauration	133	38,1%	87,1	8,3%	1,1	10,8%	1,0	9,0%	222,2	15,6%
Commerce	61,9	17,7%	291,9	27,8%	3,6	35,4%	2,5	22,5%	359,9	25,3%
Construction	4,9	1,4%	96,5	9,2%	1,4	13,8%	2,9	26,1%	105,7	7,4%
Toutes activités	349,07		1 049,82		10,17		11,11		1 420,17	

Fonds de solidarité

- Régimes de mai 2021 -

Décret n°2021-651 du 26 mai 2021
(JORF du 27/05/2021)

Le décret du 26 mai 2021 reconduit presque à l'identique le cadre réglementaire applicable aux pertes d'avril :

> 8 régimes prévus

> La date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 juillet 2021